



Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Communauté de Communes du Pays du Neubourg

ANNEE 2021



Déchèterie

Communauté de Communes du Pays du Neubourg
1 Chemin Saint Célerin – BP 47
27 110 LE NEUBOURG

Tél. : 02 32 34 04 41
Mail : contact@paysduneubourg.fr

Préambule

L'article D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, qui fait obligation au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, étend cette obligation aux services d'assainissement ainsi que de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Les articles D.2224-1 à D.2224-5 ainsi que l'annexe XIII du Code général des collectivités territoriales précisent les modalités d'élaboration et de présentation de ce rapport et donne la liste des indicateurs techniques et financiers qu'il doit compter.

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets a été transférée totalement à un EPCI à fiscalité propre, les éléments du rapport annuel sont intégrés dans le rapport d'activités.

La communauté de communes du Pays du Neubourg gère la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que deux déchèteries communautaires et un « point vert » accueillant uniquement les déchets verts (ouverture du mois d'avril au mois de novembre). Le traitement des déchets issus de la collecte en porte-à-porte et des déchèteries a été transféré à un syndicat mixte : le syndicat pour l'étude et le traitement des ordures ménagères (SETOM) de l'Eure.

En ce qui concerne les nouvelles communes, la communauté de communes assure le fonctionnement des services de collecte et du traitement via des conventions signées avec les collectivités limitrophes et le SDOMODE, le syndicat de destruction des ordures ménagères de l'ouest du département de l'Eure.

Les syndicats doivent fournir à la collectivité un rapport annuel sur les missions qui ont été transférées par les EPCI adhérents.

Au sein de ce rapport, il est mentionné différents termes conventionnels utilisés notamment par l'agence de l'environnement (ADEME) et certaines abréviations :

- Les ordures ménagères résiduelles (OMr) correspondant au contenu de la poubelle « grise »,
- Les déchets recyclables secs hors verre (RS) correspondant aux déchets présents dans les bacs de tri à couvercle jaune.
- Le verre d'emballages ménagers (VERRE) contenu dans les caissettes vertes ou dans les bornes d'apport volontaire spécifiques
- Collecte en porte-à-porte (PAP)
- Collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV)
- Collecte une fois par semaine (C1)
- Collecte une fois tous les 15 jours (C0,5)

A cause de la crise sanitaire de la COVID-19, tous les évènements de communication, de sensibilisation et de prévention du service ont été reportés en 2022, sous réserve d'une amélioration notable de la situation.

Sommaire

1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG	5
1.1 Le territoire	5
1.2 L'organisation administrative et technique du service déchets	7
2. ORGANISATION DES COLLECTES DES DECHETS MENAGERS	7
2.1 La collecte en porte-à-porte et en Points d'Apport Volontaire Verre	10
2.1.1 La pré-collecte	10
2.1.2 Les indicateurs techniques de la collecte en porte-à-porte	11
2.1.3 Collecte pour les professionnels : Redevance Spéciale	12
2.2 La collecte des déchets dans les déchèteries et le « point vert »	14
2.2.1 Dans les déchèteries :	15
2.2.2 Dans le Point Vert :	15
2.2.3 Dans les Services techniques :	16
2.3 Les actions de la prévention et de la réduction des déchets	18
2.3.1 L'extension des consignes de tri à partir du 1 ^{er} septembre 2021 (SETOM)	18
2.3.2 Le compostage individuel et collectif	18
2.3.3 Le développement du réemploi à la déchèterie de Hondouville	18
2.3.4 La nouvelle signalétique à la déchèterie de Hondouville	19
2.3.5 L'éco-paturage à la déchèterie de Crosville la Vieille	19
2.3.6 La méthanisation de la pelousecollectée au Point Vert et à la déchèterie de Crosville la Vieille	20
2.3.7 Le stop pub	20
2.3.8 La communication et sensibilisation	20
3. LE TRAITEMENT ET LES RESULTATS	21
4. LES INDICATEURS FINANCIERS	22
5. SYNTHESE	26

1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

1.1 Le territoire

La CCPN assure le ramassage et le transfert des ordures ménagères et assimilées d'environ 12 000 foyers (41 communes).

Les différentes conventions ont été signées afin d'assurer le service de collecte et traitement pour les communes suivantes :

- Sainte Opportune du Bosc (Convention avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la collecte en porte-à-porte OMR/CS)
- Fouqueville, Tourville-la-Campagne, la Haye-du-Theil, Le Bosc du Theil et Saint-Meslin-du-Bosc (Convention avec la Communauté de Communes du Roumois Seine pour la collecte en porte-à-porte OMR/CS)
- Fouqueville, Tourville-la-Campagne, la Haye-du-Theil, Le Bosc du Theil et Saint-Meslin-du-Bosc (Convention avec le SDOMODE pour la collecte en Points d'Apport Volontaire verre et papiers / cartonnettes)
- Un conventionnement avec le SDOMODE pour le traitement de l'ensemble des déchets ménagers provenant des collectes en PAP, PAV et déchèteries pour les communes : Sainte-Opportune du Bosc, Fouqueville, Tourville-la-Campagne, la Haye-du-Theil, Le Bosc-du-Theil et Saint-Meslin-du-Bosc
- Un conventionnement avec le SDOMODE pour l'accès à la déchèterie d'Amfreville-Saint-Amand

Le service est géré en budget annexe et est financé grâce à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le service Prévention et Gestion des déchets gère directement deux déchèteries (Crosville-la-Vieille et Hondouville) et un « point vert » à Sainte-Colombe-la-Commanderie. Le « haut de quai » (collecte) est géré en régie alors que le « bas de quai » a été confié à un prestataire privé pour ce qui concerne le transport, le transfert des bennes. Le traitement des déchets est assuré par le SETOM.

Quelques chiffres clés :

Population municipale 22 472 habitants (Insee 2018, valeurs au 1er janvier 2021)

41 communes (304,48 km²)

Densité de population : 73,50 hab/km²

Nombre moyen d'habitants par ménage : 2,38



- Secteur **SETOM** (34 communes et la Pyle) 18 357 habitants
- Secteur **SDOMODE** (6 communes) 4 115 habitants

1.2 L'organisation administrative et technique du service déchets

Le service Prévention et Gestion des déchets fait partie de la Direction Aménagement et Cadre de Vie (DACV).

Le service est encadré par une responsable du service et il comprend trois adjoints techniques territoriaux et une assistante de service (1/2 ETP). Ils ont pour missions la gestion des déchèteries (haut de quai) et du point vert, la communication de proximité et la livraison des bacs mis à disposition de la population. Un demi-poste a été créé pour une ambassadrice de tri assurant les missions de communication, d'animation et de prévention des déchets.

Les locaux :

Le service dispose d'un bureau au sein de la DACV, doté de deux postes de travail dont celui de la responsable et de l'ambassadrice de tri.

La déchèterie de Crosville la Vieille dispose d'un bâtiment de 250 m², comprenant un accueil, une salle de réunion, des vestiaires/sanitaires pour le personnel, des locaux techniques, des locaux dédiés aux D3E et DDS, d'un garage.

La déchèterie d'Hondouville est équipée d'un bungalow composé d'un accueil et d'un vestiaire/sanitaire.

Pour le point vert une cabine mobile est disposée sur le site.

Véhicules :

Le service a deux véhicules à sa disposition : un Renault Kangoo et un Renault Trafic.

Dans le cadre de la nouvelle déchèterie, il a été acheté un chargeur télescopique pour le rechargement des bennes.

Les bennes des déchèteries, sauf la benne compactrice carton, sont mises à disposition par le SETOM depuis le 1^{er} janvier 2014 au titre de la compétence « traitement ».

Seules les bennes du « point vert » et celles destinées aux services techniques des communes sont louées à la société IPODEC dans le cadre d'un marché public. Le reste des équipements est acheté par la Communauté de Communes.

2. ORGANISATION DES COLLECTES DES DECHETS MENAGERS

La Communauté de Communes, du fait des récentes intégrations des nouvelles communes, a passé des conventions avec le SDOMODE et la communauté de communes Roumois Seine pour maintenir auprès de ses habitants le même service de traitement et de collecte des déchets. Ces 2 syndicats n'ont pas la même définition des flux acceptés dans leurs centres de traitement, ce qui se traduit par 2 organisations de collecte différentes

Organisation des services de proximité pour les déchets ménagers: → secteur traité par le SETOM

Organisation	Verre	Papiers et cartonnets	Cartons des professionnels	Emballages et papiers	Ordures ménagères résiduelles
--------------	-------	-----------------------	----------------------------	-----------------------	-------------------------------

Organisation de la sous-compétence collecte

Mode de collecte	apport volontaire*		porte à porte	porte à porte	
Moyen de pré collecte	colonnes		en bacs	bacs individuels non pucés	bacs individuels pucés
Fréquence de collecte	selon la vitesse de remplissage		C1	C1	C1
Matériel de collecte	Camion grue 26 t		BOM 26 t monocompartmentée	BOM 26 t bi-compartmentées	
Opérateur de collecte	Veolia		Veolia		
Organisateur	CCPN		Communauté de communes Pays du Neubourg		

Organisation de la sous-compétence traitement

Lieu de transfert	Crosville la Vieille		-	Crosville la Vieille	Crosville la Vieille
Lieu de traitement	Reims ou Wingles		Centre de tri de Guichainville	Centre de tri de Guichainville	UVE de Guichainville
Exploitant	Owens Illinois		Régie	Régie	SUEZ
Organisateur	SETOM				

* La Commune du Neubourg bénéficie de la collecte du verre en porte à porte, précollecte à l'initiative de l'usagers

** La Commune du Neubourg bénéficie de la collecte en porte à porte des déchets végétaux entre le 1er mars et le 30 novembre en bacs 120 et 240 l

*** La Commune du Neubourg bénéficie de la collecte en porte à porte des cartons pour les non-ménages en bacs 340 et 660 l

NB : Extension des consignes de tri en 2021 sur le territoire du SETOM

Organisation des services de proximité pour les déchets ménagers · secteur SDOMODE

Organisation	Verre	Papiers et cartonnettes	Cartons	Emballages (sans Papiers et Cartons)	Ordures ménagères résiduelles
Organisation de la sous-compétence collecte					
Mode de collecte	apport volontaire			porte à porte	
Moyen de pré collecte	colonnes			bacs individuels non-pucés 240 l	à l'initiative de l'utilisateur
Fréquence de collecte	selon la vitesse de remplissage			C0,5	C1
Matériel de collecte	semi de 44 t	Ampliroll de 26 t		BOM 26 t mono compartimentées	
Opérateur de collecte	Mineris			Derichebourg (CCRS) / COVED (IBTN)	
Organisateur	SDOMODE			Communauté de communes Roumois-Seine / Intercom Bernay Terres de Normandie	
Organisation de la sous-compétence traitement					
Lieu de transfert	-	-	-	-	Cetaval
Lieu de traitement	Le Havre	Centre de tri de Pont-Audemer		Centre de tri de Pont-Audemer	Cetaval
Exploitant	Tourres et Cie	Coved		COVED	Régie
Organisateur	SDOMODE				

NB : Extension des consignes de tri en juin 2020 sur le territoire du SDOMODE

2.1 La collecte en Points d'Apport Volontaire Verre et en Porte-à-Porte

La communauté de communes du Pays du Neubourg assure la collecte des déchets ménagers (OMR, CS et le verre) de 34 communes historiques et la Pyle.

En 2018, sur les 33 communes de la collectivité, ont été disposées des colonnes aériennes de 4m³ habillage bois. Sur ces communes, il a été identifié 54 emplacements possibles.

La ville du Neubourg continue l'étude sur la faisabilité d'implantation des colonnes enterrées pour le verre. En attendant, le verre au Neubourg est collecté en porte-à-porte.

Pour les deux nouvelles communes, la Pyle et Sainte-Opportune-du-Bosc, la Communauté de Communes a remplacé des colonnes à Verre fin de l'année 2018, au total 3 colonnes. Les colonnes à papiers/cartonnettes ont été laissées pour la période de conventionnement avec le SDOMODE.

Pour les cinq nouvelles communes, depuis 2019 une convention a été signée avec la communauté de communes du Roumois Seine pour la collecte et avec le SDOMODE pour le traitement des déchets ménagers des habitants.

La Communauté de Communes **est un territoire en pleine évolution**, notamment en termes de gestion des déchets. Avec la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015) et la loi Anti-gaspillage et économie circulaire, AGEC (2020), les collectivités seront progressivement obligées de faire évoluer leurs consignes de tri permettant d'accepter des plastiques, tels que les sacs en plastique, les barquettes en polystyrène, les pots de yaourt (2022) et de généraliser la valorisation des bio-déchets aux ménages du territoire (2024).

Le territoire du SDOMODE bénéficie des consignes élargies depuis début de l'année 2020. Le secteur du SETOM bénéficie des consignes élargies depuis début septembre 2021.

2.1.1 La pré-collecte

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) et les recyclables secs hors verre (RS)

Le territoire est doté en bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles et en bacs jaunes pour la collecte sélective. Les dotations en conteneurs des ménages se font en fonction du nombre de personnes dans le foyer (voir grille de dotation ci-après).

Le verre ménager

Les communes sont dotées d'une ou plusieurs colonnes à verre pour la collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV).

La ville du Neubourg poursuit son étude sur l'implantation de colonnes enterrées. En attendant, le verre est collecté en porte-à-porte.

Les déchets végétaux

La collecte des déchets verts est réservée uniquement aux habitants du Neubourg. Selon la superficie du terrain, les habitants peuvent avoir des bacs roulants (couvercle vert) d'une capacité de 120L ou 240L. Les déchets acceptés à la collecte sont les déchets de tonte ou de petite taille de haie. Début 2012, près de 1800 bacs ont été distribués auprès des usagers du Neubourg.

~~Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté de Communes assure sur la commune du Neubourg la dotation des bacs pour les végétaux et propose deux types de contenants (120 L et 240 L) en fonction de la superficie du terrain (voir grille de dotation ci-après).~~

Depuis 2013, un logiciel de gestion des bacs (logiciel AGIDE de la société Global Info) permet de suivre les mouvements de bacs, de recueillir les données des usagers, de gérer les stocks et de recenser les réclamations liées à la collecte.

En collaboration avec le prestataire de collecte, les bennes bi-compartmentées, qui possèdent une géolocalisation et un lecteur de puce sur le lève-conteneur, sont désormais suivies en direct via une plate-forme web. Ce suivi permet de mieux répondre aux usagers lors de réclamations (heure de passage, oubli du prestataire), de recueillir les informations de collecte et de consulter les circuits empruntés par les différents camions.

2.1.2 Les indicateurs techniques de la collecte en porte-à-porte

En termes de fréquence de ramassage, on peut distinguer deux zones collectées :

- Pour les particuliers et pour l'ensemble des 35 communes (en intégrant la Pyle) : la collecte **des ordures ménagères résiduelles et des recyclables** secs hors verre est assurée **une fois par semaine** via un camion bi-compartmenté ;
- La collecte **du verre** est organisée **une fois tous les 15 jours** avec un camion classique mono compartimenté uniquement pour la ville du Neubourg. Le reste du territoire est doté en PAV verre ;
- La commune du Neubourg bénéficie d'une collecte hebdomadaire (le lundi) des déchets verts du 1^{er} mars au 30 novembre ;
- De plus, la Communauté de Communes est compétente pour la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères. Ainsi une collecte supplémentaire a lieu le mercredi pour les « gros producteurs » (collège, lycée, école, hôpital, marché hebdomadaire, professionnels). Une collecte spéciale « gros producteurs » a également lieu le mercredi et le vendredi en même temps que celle des particuliers. Enfin, les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte toutes les semaines (le vendredi) des cartons bruns. La collecte des déchets ménagers assimilés de professionnels est assurée par un camion mono-compartmenté ;
- La collecte et le traitement des déchets ménagers de la Pyle sont pris en charge par la communauté de communes du Pays du Neubourg. L'ensemble des foyers ont été équipés en bacs pour les ordures ménagères et pour le tri sélectif. La collecte des colonnes aériennes verre et papiers/cartonnettes et le traitement sont assurés par le SDOMODE par convention.
- Pour les communes de Sainte-Opportune-du-Bosc, Fouqueville, Tourville-la-Campagne, la Haye-du-Theil, Le Bosc du Theil et Saint-Meslin-du-Bosc, la Communauté de Communes a signé des conventions avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la communauté de communes de Roumois Seine pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte. Leur traitement est assuré par le SDOMODE par convention.

Les consignes de tri dans les communes en question ne sont pas les mêmes que dans les autres communes de la Communauté de Communes. L'objectif principal est d'établir une cohérence territoriale dans le mode de gestion des déchets et d'avoir les mêmes consignes de tri dans les années à venir.

Tonnages* collectés en porte-à-porte / PAV		Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Ratio 2021 kg/hab/an	Variation 2020-2021
Particuliers et Professionnels (SETOM - 18 357 habitants)	Ordures ménagères	3 795	4 571	4 556	248,2 kg/hab	- 0,3 %
	Collecte sélective	864	795	925	50,4 kg/hab	+ 16,3 %
	Verre PAP/PAV	685	789	781	42,5 kg/hab	- 1,0 %
	Déchets Verts (Le Neubourg)	579	625	633	34,4 kg/hab	+1,28 %
Particuliers (SDOMODE – 4 115 habitants)**	Ordures ménagères	820	820	820	199,27 kg/hab	-
	Collecte sélective	113	113	113	27,46 kg/hab	-
	Verre PAV	140	140	140	34,02 kg/hab	-
	Papiers / Cartonnettes PAV	56	56	56	13,60 kg/hab	-
Professionnels (Le Neubourg)	Ordures résiduelles	520	-	-	-	-
	Cartons	73,80	79	89	-	-
TOTAL**		7 646	7 988	8 113	-	+ 2 %

*Tonnages indiqués comprennent les tonnages de 34 communes et de la Pyle (18 357 habitants)

** SDOMODE : Sainte-Opportune-du-Bosc, Fouqueville, Tourville-la-Campagne, la Haye-du-Theil, le Gros-Theil et Saint-Meslin-du-Bosc (4 115). Les tonnages indiqués sont une estimation moyenne

Source : données internes arrondies à l'unité

En 2020, une convention de collecte des déchets ménagers a été signée avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour le ramassage des déchets (conditions identiques à celles des habitants de la communauté de communes du Pays du Neubourg) sur une vingtaine d'habitations de la commune de Combon dont la rue jouxte la commune du Tremblay-Omonville (rue de l'église et de la Briqueterie) ainsi qu'une habitation sur le hameau Le Boiscard.

2.1.3 Collecte pour les professionnels : Redevance Spéciale

En 2015, afin de responsabiliser les gros producteurs à leur production de déchets la Communauté de Communes décide d'instaurer la redevance spéciale. En effet, l'institution de la redevance spéciale oblige les entreprises dépassant un certain seuil de quantité produite de déchets ménagers assimilés à assurer leur collecte et leur valorisation dans les filières adéquates. Pour ce faire les entreprises peuvent faire appel au service de la collectivité. Cette dernière met à disposition le nombre de bacs demandé et facture l'entreprise en fonction du volume de déchets produits.

➤ Ces déchets sont dits assimilés pour trois raisons :

- ils sont de même nature que les déchets des ménages (ordures ménagères, papier, carton...),
- ils peuvent être collectés et traités avec les mêmes moyens que ceux mobilisés pour les déchets des ménages,
- leurs producteurs ne sont pas des ménages – il s'agit des entreprises, des artisans, des commerçants, des mairies, des établissements scolaires, des hôpitaux...

➤ Deux tarifs distincts et dégressifs pour deux catégories de déchets.

Actuellement, la communauté de communes du Pays du Neubourg collecte en porte-à-porte et séparément 4 catégories de déchets assimilés : les ordures résiduelles, les déchets d'emballage (y compris le papier), le carton et le verre. Pour ces deux dernières catégories le mode de collecte parfois non conteneurisé ne permet pas la mise en place d'une facturation. Donc seules les deux premières catégories de déchets feront partie de la facturation.

Afin d'inciter au tri et à la réduction des déchets, il est proposé deux tarifs dégressifs :

- Un tarif pour les ordures résiduelles (R_{OMR})
 - Un autre tarif pour les déchets d'emballages ménagers (R_{CS})
- **L'application des tarifs à partir de 2 640 litres d'ordures résiduelles et 680 litres de déchets d'emballage par semaine**

Ce seuil d'application de la redevance spéciale présente plusieurs avantages : c'est un moyen d'inciter à la réduction des déchets et il permet de limiter la contribution financière des petits producteurs de déchets assimilés qui payent déjà la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

Chaque redevable dépassant ces quantités doit signer une convention de redevance spéciale pour que la collecte soit organisée par la Communauté de Communes.

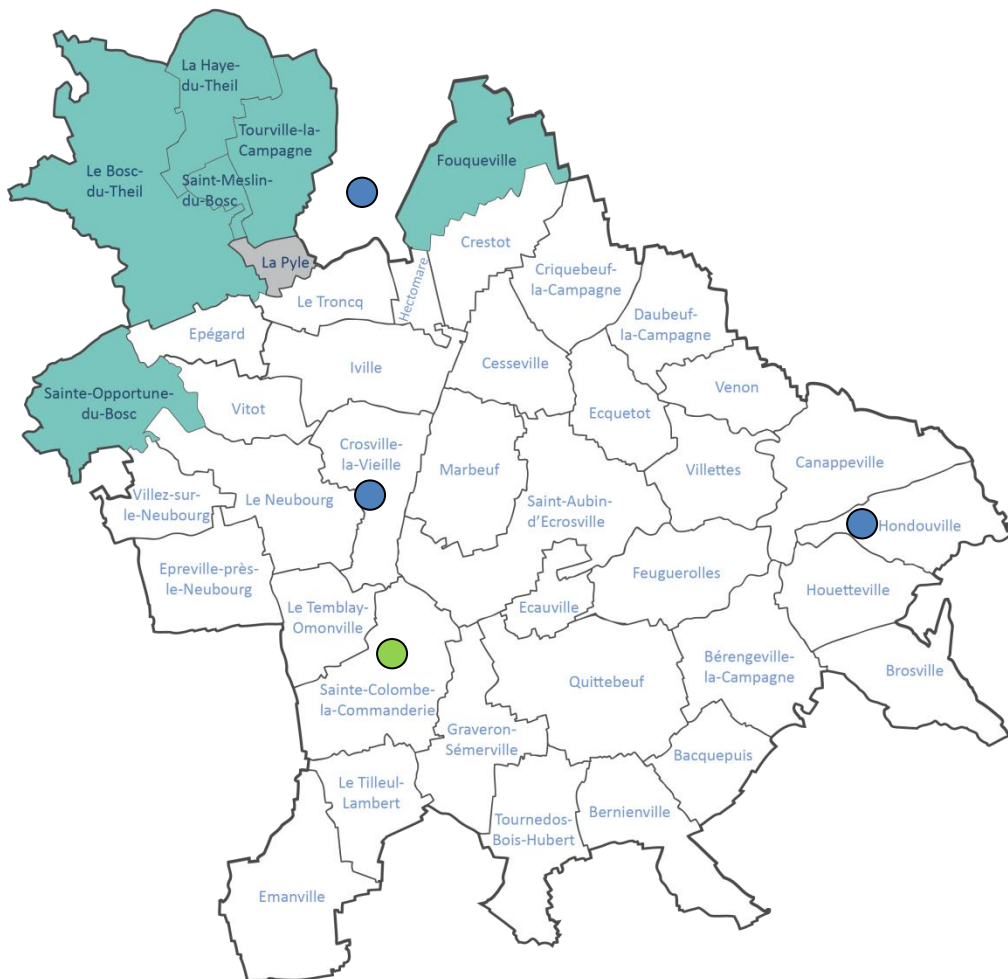
Ce document précise en annexe les éléments qui permettent le calcul de la redevance spéciale : le nombre de bacs, leur capacité respective et la fréquence de collecte par type de déchet. L'annexe sera aussi signée par les deux parties. En cas de modification dans le nombre et/ou la capacité des bacs, seule l'annexe sera changée.

2.2 La collecte des déchets dans les déchèteries et le « point vert »

La localisation des infrastructures de la communauté de communes du Pays du Neubourg :

- La déchèterie de Crosville la Vieille, rue du Moulin Brulé, 27 110 Crosville la Vieille
- La déchèterie de Hondouville, route de la Foret, 27 400 Hondouville
- Le point vert, route du Tilleul Lambert, 27 110 Sainte Colombe la Commanderie

En revanche, les habitants des communes de Fouqueville, Tourville-la-Campagne, la Haye-du-Theil, Le Bosc du Theil et Saint-Meslin-du-Bosc ont accès à la déchèterie d'Amfreville Saint Amand, gérée par le SDOMODE (convention CCPN-SDOMODE)



2.2.1 Dans les déchèteries :

La Communauté de Communes assure en régie la gestion de deux déchèteries : Crosville-la-Vieille et Hondouville.

Une nouvelle déchèterie à Crosville-la-Vieille de type « à plat » a remplacé l'ancienne déchèterie en novembre 2018. Les déchets sont désormais à déposer directement au sol, les agents du site sont responsables du chargement des déchets dans les bennes via un chargeur télescopique. Le site a été conçu pour une meilleure qualité de service, pour



plus de sécurité au niveau de la circulation et pour plus de rapidité de déchargement.



Le transfert des bennes de déchets verts, cartons, encombrants, gravats et bois est assuré par la société IPODEC. Les autres flux (déchets dangereux hors filière ECO-DDS, huile

moteur, amiante, ferraille, déchets d'équipements électriques et électroniques) sont pris en charge par le SETOM de l'Eure, compétent en matière de traitement.

En 2021, les travaux d'aménagement ont été entrepris de rehaussement du terrain derrière les bennes à la déchèterie de Crosville la Vieille afin de sécuriser les accès et faciliter l'entretien de l'espace initialement peu accessible.



Vue sur l'espace derrière les bennes en cours des travaux



Travaux réalisés

2.2.2 Dans le Point Vert :

Un point vert situé à Sainte-Colombe-la-Commanderie a été ouvert au public le 1^{er} avril 2014. Il est doté de deux bennes à déchets verts qui sont retirées durant la période hivernale. Les branches sont déposées au sol et subiront un broyage avant d'être évacuées.

En 2021, il a été enregistré 3 202 passages. 27,78 t ont été méthanisés et 453,22 t composté, soit le total de 481 tonnes de déchets verts, contre 464 tonnes en 2020.

En 2016, le Service Technique de Sainte-Colombe-la-Commanderie a signé une convention avec la Communauté de Communes pour avoir l'accès au point vert en dehors des heures d'ouverture du site au public. Le traitement des déchets verts déposés est facturé à la commune après la fermeture du Point Vert au mois de novembre.

2.2.3 Dans les Services techniques :

A la demande de ses communes membres, la Communauté de Communes peut mettre en place des bennes à leur disposition. La location, le transport des bennes et le traitement des déchets sont refacturés à la commune.

A ce jour, Le Neubourg dispose de deux bennes pour : les encombrants et les déchets verts. La commune d'Hondouville fait appel à la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'une benne à déchets verts du mois d'avril au mois de novembre.

Convention CASE/CCPN

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les habitants des communes de la Vacherie et d'Amfreville-sur-Iton ont accès à la déchèterie d'Hondouville bien que résidents de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE). Une convention entre la communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN) et la CASE prévoit donc une contribution financière par habitant, calculée sur la base des coûts d'exploitation annuels de la déchèterie d'Hondouville.

Accès des professionnels en déchèterie

Les deux déchèteries accueillent les professionnels. La facturation se fait selon la nature du déchet : un tarif unique est appliqué au volume de déchets déposé. Les tarifs sont délibérés chaque année en fonction du changement des prix de traitement du SETOM.

Benne plâtre

Depuis mars 2015, une nouvelle benne est mise à disposition des usagers pour recueillir le plâtre au sein de la déchèterie de Crosville-la-Vieille. Seuls les agglomérats de plâtre, les plaques de plâtre et carreaux de plâtre sont acceptés. Ils doivent être exempts de toutes autres matières (rail métallique, bois, faïence...). Toutefois il est toléré le plâtre comportant du polystyrène. Il faut éviter de mettre des sacs en plastique et des sacs en papier (emballage de plâtre).

Benne incinérables

A compter du mois de mai 2016, une benne encombrants incinérables a été mise en place. Seuls les encombrants dont la taille ne dépasse pas 1mx1m sont acceptés dans cette benne. Les objets plus volumineux continueront d'être acceptés dans une benne à encombrants dont le contenu sera enfoui.

Benne éco-mobilier

En 2017 une convention pour la mise en place des bennes à meubles a été signée avec l'organisme Eco-mobilier au niveau du SETOM. La reprise des meubles rentre dans le cadre des filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) financées par l'éco-contribution des metteurs sur le marché des produits d'ameublement.

La communauté de communes du Pays du Neubourg a été parmi les premiers à bénéficier de cette filière. La nouvelle benne pour les DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) a été mise en place à la déchèterie de Crosville-la-Vieille au mois de septembre.

Les meubles sont composés de bois, de métaux, de mousses qui peuvent être recyclés. Cette nouvelle filière permet d'extraire et de valoriser ces matériaux.

	Tonnages collectés en déchèterie	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Variation 2020-2021
Secteur SETOM	Gravats	2 011	2 963	+ 47,3 %
	Déchets verts	2 863	4 384	+ 53,1 %
	Encombrants non incinérables	713	455	- 36,2 %
	Encombrants incinérables	360	690	+ 91,2 %
	Ferraille	223	213	- 3,6%
	Cartons	99	98	- 1,01 %
	Bois	868	941	+ 8,4 %
	Plâtre	155	209	+ 34,8 %
	Amiante	24	20	- 16,6 %
	Eco-mobilier	305	356	+ 16,7 %
	Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	208	200	-3,8 %
	Pneus	15	28	+86,6 %
	Déchets diffus spécifiques (DDS)	29	15	
	Déchets diffus spécifiques (ECODDS)	15	20	- 20,4 %
	Batteries	4,3	2,7	- 37,2 %
	Ampoules et néons	0,40	0,60	+ 50 %
	Huile moteur	8,4	13,3	+12,3 %
	Huile alimentaire	0,50	0,60	+ 20 %
	Piles et accumulateurs	1,1	1,6	+ 45,5 %
	Textiles et bibelots	15	15	0,0 %
Micro-filières	1	1	0,0 %	
TOTAL secteur SETOM	7 919	10 607	+ 33,9 %	
Secteur SDOMODE	Déchèterie (tonnages moyens)	2 290	2 290	0,0 %
	TOTAL	10 209	12 897	+ 26,3 %

2.3 Les actions de la prévention et de la réduction des déchets

2.3.1 L'extension des consignes de tri à partir du 1^{er} septembre 2021 (SETOM)



Au 1^{er} septembre 2021 le centre de tri du SETOM a été modernisé pour accepter les nouveaux emballages pour le recyclage, notamment les plastiques souples (films plastiques, barquettes en plastique et polystyrène, pots de crèmes, de yaourts) et les petits emballages métalliques (capsules, opercules, feuilles d'aluminium).

Une campagne de communication a été mise en place afin d'en informer les habitants de la Communauté de communes de ce changement de tri. La communication a été assurée via le site internet, la presse locale, l'application mobile Panneau Pocket ainsi qu'en porte-à-porte par courrier.

2.3.2 Le compostage individuel et collectif

Pour acquérir un composteur à prix subventionné, les particuliers doivent prendre rendez-vous à la Communauté de communes.

Le composteur est fourni avec un kit de montage et divers documents sur le compostage, le paillage, le gaspillage alimentaire, la gestion des déchets verts, etc. Le maître de compostage s'occupe de la remise des composteurs. Une courte formation d'initiation à la pratique du compostage est proposée à chaque fois.

En 2021, 90 foyers ont été équipés en composteurs individuels. Depuis le début de l'opération 1 650 composteurs ont fournis.



2.3.3 Le développement du réemploi à la déchèterie de Hondouville

La prévention des déchets s'inscrit dans les politiques publiques définies aux niveaux européen et national : La directive cadre européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et placent la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

Par ordre de priorité, l'objectif est : 1. Réduire 2. Réemployer 3. Recycler

Les actions préventives se situent donc en amont de l'apparition du déchet, ou de sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de la conception, production, distribution et consommation des produits et services. La prévention des déchets porte donc sur la réduction et le réemploi des biens de consommation et ne concerne pas la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets).

Dans cette logique, la communauté de communes du Pays du Neubourg a mis en place un espace dédié au Réemploi appelé « Donnerie ». Les habitants peuvent déposer dans le conteneur tous

les objets en bon état, mais également d'en prendre. Le principe d'utilisation ressemble à l'utilisation d'une Boite à livres. Tous les objets récoltés dans ce conteneur sont donnés aux associations locales sociales d'insertion.

- Le réemploi consiste à donner une deuxième vie aux objets en bon état.
- Le réemploi permet de réduire le volume de déchets traités par la collectivité.
- Le réemploi est un projet social et solidaire inscrit dans la politique publique.



2.3.4 La nouvelle signalétique à la déchèterie de Hondouville

Les panneaux de signalétique des consignes de tri sur les quais de la déchèterie ont été remis en état.

Le geste du tri des déchets est primordial dans la chaîne de reprise et de recyclage des matériaux. Le recyclage est optimisé uniquement si les différentes matières sont séparées en amont.



2.3.5 L'éco-pâturage à la déchèterie de Crosville-la-Vieille

La Communauté de Communes opte pour un entretien des espaces verts en déchèterie respectueux de la nature. Un couple d'oie a été introduit dans la zone d'infiltration des eaux dépolluées de la déchèterie.

NOUS PRATIQUONS L'ECO-PÂTURAGE



LES ATOUTS

- Respect de la faune et de la flore
- Moins d'impact environnemental
- Méthode plus durable et moins coûteuse

L'éco-pâturage, c'est QUOI ?

Il s'agit d'un mode d'entretien écologique des espaces naturels par le pâturage d'animaux herbivores. Ce processus permet notamment de rationaliser la gestion des espaces verts et de réduire la quantité de déchets verts à traiter.



Les oies mangent de l'herbe limitant l'entretien mécanique de la zone d'infiltration. Cette démarche s'inscrit dans la politique du développement durable de la collectivité.

2.3.6 La méthanisation de la pelouse collectée au Pont Vert et à la déchetterie de Crosville la Vieille

La Communauté de Communes opte pour le traitement de déchets verts de proximité et éco-responsable. Les tontes de pelouses collectées au Point Vert à Sainte-Colombe-la-Commanderie sont envoyées à la méthanisation à la Centrale Biogaz du Neubourg afin de produire de l'électricité.

A quoi sert le méthane ?

Le méthane (fossile), peut être injecté dans les réseaux gaziers et être transformé en chaleur, en carburant, voir en électricité

Vos pelouses sont envoyées à la Centrale Biogaz du Neubourg !

C'est quoi la méthanisation ?

organiques qui produit du « biogaz » un gaz majoritairement constitué de méthane.

2.3.7 Le stop pub

Afin de réduire la quantité de papiers collectée dans les recyclables secs, la Communauté de Communes a édité un stop pub mis à disposition auprès des usagers. Il est disponible via les mairies ou au siège de la Communauté de Communes.



2.3.8 La communication et sensibilisation

Afin d'améliorer la qualité du tri (diminution du taux de refus) et de mieux valoriser les déchets collectés et donc d'optimiser les coûts de traitement, la communication vers les usagers est primordiale. A cet effet, plusieurs supports sont utilisés.

Le calendrier de collecte propre à chaque commune est également diffusé en début d'année.



Les bacs roulants

Un travail a été effectué en collaboration avec Véolia afin de doter l'ensemble de la population de bacs conformes, et à l'effigie de la collectivité (avec le logo). Un autocollant a été spécifiquement créé et est apposé sur le bac non conforme invitant l'utilisateur à se manifester auprès du service déchets de la Communauté de Communes.

La collecte Un nouveau panneau d'information sur le tri de déchets recyclables (l'extension des consignes de tri) a été affiché sur les camions de collecte.



La Redevance Spéciale En 2015 le guide concernant la redevance spéciale a été élaboré afin d'informer les professionnels du territoire sur les conditions et règles de collecte de leurs déchets ménagers et assimilés

3. LE TRAITEMENT ET LES RESULTATS

Si la compétence collecte des déchets est assurée par la Communauté de Communes, la compétence traitement est quant à elle déléguée au SETOM de l'Eure.

Le SETOM (Syndicat Mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères) de l'Eure est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

En ce qui concerne Sainte-Opportune-du-Bosc, Fouqueville, Tourville-la-Campagne, la Haye-du-Theil, Le Bosc du Theil et Saint-Meslin-du-Bosc, une convention a été signée avec le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure) pour le traitement des déchets provenant de la collecte en porte-à-porte, en Points d'Apport Volontaire et de la déchèterie d'Amfreville-Saint-Amand.

Seuls les habitants de Sainte-Opportune-du-Bosc ont accès à la déchèterie de Crosville la Vieille. Les déchets de Sainte-Opportune-du-Bosc collectés en déchèterie sont pris en charge par le SETOM.

Les tarifs appliqués pour les principaux flux de déchets collectés :

Tarif €HT	SETOM (à la tonne traitée)	SDOMODE (une moyenne par habitant)
Syndicat de traitement		
Ordures ménagères	118,20 €	23,11 €
Collecte Sélective	15,40 €	-
Collecte Non Fibreux	-	0,55 €
Collecte Fibreux (papiers/cartonnettes)	-	0,48 €
Verre	15,40 €	0,93 €

Taux de refus

Les refus de tri correspondent aux matériaux retirés de la collecte sélective en raison de leurs caractéristiques non assimilables aux déchets recyclables et triés sur le site.

Un agent du service assiste tous les mois à une caractérisation qui se déroule à ECOVAL (Guichainville), ce qui permet d'identifier les erreurs de tri récurrentes et d'adapter notre communication.

En 2021, le taux de refus de tri sur le secteur du SETOM est de **20,1 %**, au SDOMODE est de **10,9%**.

Le prix de traitement des refus de tri au SETOM est de **134,50 € HT** par tonne TGAP incluse (**8,00 € HT**).

Les pneus

La valorisation des pneus est gérée par un éco-organisme agréé, Aliapur.

Si le pneu est réutilisable, il est envoyé en Afrique ; dans le cas contraire, il est broyé et transformé en granules servant de combustible en cimenterie.

Le SETOM assure la relation entre l'éco-organisme et les collectivités. Le coût de reprise est de **2,20 € HT / pneus**.

Les textiles

Une convention a été signée en 2014 entre la Croix Rouge et la Communauté de Communes afin que des conteneurs recueillant les textiles, les chaussures et le linge de maison soient mis en place sur les deux déchèteries et collectés régulièrement par l'association. Il est prévu que des bornes soient également implantées sur le territoire. La communauté de communes du Pays du Neubourg a également signé une convention avec l'éco-organisme ECOTLC afin de pouvoir bénéficier de soutien à la communication.

Les huiles

Sur les déchèteries, deux types d'huile sont collectés :

- Depuis 2015 les huiles motrices collectées gratuitement par la société SEVIA. En 2016, la prestation est devenue payante pour la collectivité. En 2021 le tarif est **149 € HT** / vidage d'une colonne.
- Les huiles alimentaires (huile de friture et graisses) sont collectées par Ecogras. Cette collecte est gratuite.

Les piles et accumulateurs

La Communauté de Communes a signé une convention avec l'éco-organisme Screlec qui organise cette filière. La collecte des piles est gratuite et la collectivité bénéficie d'outils de communication.

Les ampoules et néons

La Communauté de Communes a signé une convention avec l'éco-organisme Recylum qui organise cette filière. La collecte des ampoules et néons est gratuite et la collectivité bénéficie de soutiens et d'outils pour communiquer.

Les autres filières

D'autres filières ont été mises en œuvre sur le territoire. Vu les quantités collectées, on peut les appeler des micro-filières, mais permettent de valoriser un certain nombre de déchets qui finissent aujourd'hui à l'incinérateur ou en centre de stockage. On compte parmi ces filières :

- La collecte des capsules Tassimo, des instruments d'écriture et des mégots avec la société Terracycle ;
- La collecte des capsules Nespresso avec la société Collectors ;
- La collecte des cartouches d'impression par Recycl'Me
- La collecte des batteries au plomb avec la société Recylex ;
- La collecte des bouchons plastiques avec l'association Bouchon 276 ;
- La collecte des bouchons en liège avec l'association La Chaîne du Liège ;
- Les radiographies avec la société Rhône Alpes Argent.

4. LES INDICATEURS FINANCIERS

Le service déchets se finance exclusivement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et fait l'objet d'un budget annexe.

La TEOM est caractérisée par un taux différencié sur le territoire, divisé en trois zones de perception. Elles se justifient par une différence de service rendu puisque Le Neubourg dispose de prestations plus développées : collecte des déchets verts en porte-à-porte et collecte des OM deux fois par semaine (gros producteurs).

En 2021, le taux de taxe :

- Zone 1 : Taux de la zone des 35 autres communes : 18,91% ;
- Zone 2 : Taux de la zone du Neubourg : 22,17% ;
- Zone 3 : Les 5 nouvelles communes ayant intégré la CCPN au 1^{er} janvier 2019 (Fouqueville, Tourville-la-Campagne, la Haye-du-Theil, le Gros-Theil et Saint-Meslin-du-Bosc) : 16,54 %

Cela représente un montant de **3 029 570 €**.

Le marché avec la société VEOLIA Propreté pour assurer la collecte porte à porte et points d'apport volontaire PAV (verre) a été signé au 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans. Le marché ~~a dû arriver~~ **devait arriver** à son terme le 31 décembre 2020.

En prenant en compte la particularité de la situation en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19, il a été décidé de prolonger le marché de collecte en porte-à-porte et points d'apport volontaire PAV (verre) pour une durée de 3 mois, exceptionnellement.

Le marché de collecte en porte-à-porte et points d'apport volontaire PAV (verre) signé en 2017 avec la société VEOLIA Propreté s'est arrêté donc au 31 mars 2021.

Un nouveau marché a été signé pour assurer la continuité de collecte des déchets ménagers et assimilés à partir de 1er avril 2021 et pour une durée de 3 ans ferme renouvelable pour une durée de 1 an maximum 3 fois (durée maximale du marché est de 6 ans).

Le nouveau marché se décompose en 2 lots :

- Lot 1 : collecte du verre en PAV (MINERIS)
- Lot 2 : collecte en porte-à-porte des autres flux (groupement VEOLIA PROPLETE / Faun Environnement)

Le coût de la prestation en 2021 s'élève à **854 867 €**.

Suite à l'intégration des nouvelles communes en 2018 et 2019 deux conventions ont été signées afin de garantir la continuité de service de collecte des déchets en porte-à-porte :

- avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie a été signée pour l'année 2021 pour la collecte des OMR/CS pour Saint Opportune du Bosc.
La facture pour l'année 2021 s'élève à **15 000 €**
- avec la Communauté de communes du Roumois Seine pour la collecte des OMR/CS dans les communes suivantes : Le-Bosc-du-Theil, Fouqueville, La-Haye-du-Theil, Saint-Meslin-du-Bosc, Tourville-la-Campagne.
La facture pour l'année 2021 s'élève à **98 379,45 €**

FONCTIONNEMENT

Marchés de prestation :

Prestation	Entreprise	Montant initial	Echéance avec reconduction
Collecte des OM, CS, verre pàp, cartons, déchets verts,	VEOLIA PROPLETE	5 246 943,39 € HT (Sur 6 ans)	31/03/2027
Collecte du verre PAP	MINERIS	186 785,63 € HT (Sur 6 ans)	31/03/2027
Enlèvement et transport des déchets collectés au point vert et dans les services techniques	IPODEC	23 672,85 € HT (Sur 1 an)	31/12/2022

Convention « recettes » 2021 :

Objet	Partie	Montant annuel	Echéance
Participation pour l'utilisation de la déchèterie d'Hondouville	Communauté d'Agglomération Seine Eure	52 056,30 €	31/12/2021

Convention « dépenses » 2021 :

Objet	Partie	Montant annuel	Echéance
Convention pour le compactage de déchets à la déchèterie d'Hondouville	EARL PALOMBA	5 500 €	01/01/2021

Dépenses de fonctionnement en € TTC

Imputation	Désignation	Montant réalisé en 2021
Chapitre 011 • Article 611	Charges à caractère général • Contrats de prestation de service	918 127 € • dont 854 867 € (coût de collecte)
Chapitre 012	Charges de personnel	203 643 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante (Coût de traitement SETOM+SDOMODE)	2 046 773 €
Chapitres 66, 67	Charges financières et exceptionnelles	30 476 €
Chapitre 042	Dotations amortissement et provision	136 620 €
TOTAL DEPENSES		3 489 614 €

Recettes de fonctionnement en € TTC

Imputation	Désignation	Montant réalisé en 2021
R002	Solde antérieur	0 €
013	Atténuation de charges	781 €
Chapitre 70	Produits des services	125 220 €
Chapitre 73	Impôts et taxes OM	3 059 570 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	65 100 €
TOTAL RECETTES		3 489 614 €

INVESTISSEMENT**Dépenses d'investissement en € TTC**

Imputation	Désignation	Montant réalisé en 2021
Chapitre 16	Remboursement d'emprunt	43 993 €
Chapitre 20	Concession droit brevet	0 €
Chapitre 21	Aménagement de terrains, acquisitions diverses	90 252 €
Chapitre 23	Constructions, aménagements	0 €
Chapitre 001	Report	0 €
TOTAL DEPENSES		134 273 €

Recettes d'investissement en € TTC

Imputation	Désignation	Montant réalisé en 2021
Chapitre 040	Amortissements	136 620 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers et Réserves	14 446 €
Chapitre 16	Emprunts en euros	0 €
Article10222	FCTVA	1 018 €
Article 1068	Excédent fonct. capitalisé	0 €
TOTAL RECETTES		151 066 €

5. SYNTHÈSE

Evènements marquants dans la collectivité en 2021

<u>Objectifs</u>	<u>Actions</u>
Déchèteries	Développement du réemploi et des modes alternatifs de traitement de déchets : méthanisation des tontes
Le service de collecte et de valorisation des déchets	La reconduction du conventionnement avec la Communauté de communes du Roumois Seine et le SDOMODE
Optimisation de collecte	La campagne de caractérisation des déchets recyclables
	Organisation des suivis de collecte auprès des usagers et des professionnels
Respect de la recommandation R437	Suppression des différents « points noirs » sur les communes
Répondre à la réglementation en vigueur pour la gestion des déchets (loi Transition Energétique 2015)	Développement des filières du recyclage, poursuite de la réflexion sur l'instauration d'une tarification incitative, la mise en place de la Redevance Spéciale pour les GP
	Le test de méthanisation des déchets verts issus des déchèteries et le point vert
Compostage	L'attribution des composteurs individuels. La sensibilisation des habitants au jardinage au naturel et au paillage
Prévention des déchets	Le développement des partenariats d'ESS
Optimiser les ressources financières du service	Gestion des recettes versées par les eco organismes (Recylum, Eco Emballages...)

Les actions principales à suivre en 2022

<u>Objectifs</u>	<u>Actions</u>
Déchèteries	L'optimisation de l'organisation et de la gestion des déchèteries du territoire
	La poursuite de la mise en place d'un système informatisé de contrôle d'accès avec les cartes individuelles
	Le contrôle et l'optimisation du tri des déchets verts (méthanisation, thuyas) et des incinérables / encombrants (Ordures ménagères)
Maintenir le service de collecte et de valorisation des déchets (marchés publics)	La rédaction du marché de collecte du verre en PAV enterrés
	La rédaction du marché de transfert des bennes au Point Vert et aux Services Techniques

Optimisation de collecte et de valorisation	Le suivi des PAV (Points d'Apport Volontaire) pour le verre
	Développement de la collecte du carton auprès des entreprises
	Poursuivre les suivis de collecte
	La sensibilisation au tri des déchets
	La réflexion sur la valorisation des bio-déchets des professionnels et des ménages du territoire, l'organisation d'ici 2024 (loi AGECE 2020)
	La réflexion sur l'instauration éventuelle d'une part incitative dans la fiscalité du service OM
Respect de la recommandation R437	Suppression des différents « points noirs » de collecte
Répondre à la réglementation en vigueur pour la gestion des déchets (loi Transition Energétique 2015)	Poursuivre la réflexion sur l'instauration d'une tarification incitative (phase test de lecture des puces), la réflexion concernant la valorisation matière des biodéchets des GP, la valorisation matière et énergétique des déchets issus de la déchèterie (la méthanisation...), le déploiement de l'économie circulaire
Compostage	Développer les pratiques du compostage individuel et collectif
Prévention des déchets	Rédaction et présentation pour validation le PLPDMA de la CCPN (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
	Développer de nouveaux partenariats
	Mener des actions contre le gaspillage alimentaire
	Mener les actions de sensibilisation du grand public sur les questions de l'environnement (SERD, SEDD, etc.)
Optimiser les ressources financières du service	Poursuivre le projet de la redevance spéciale et reconduire les conventions, étude d'optimisation de la Redevance spéciale
	Augmenter le taux de captage des flux des déchets soutenus financièrement : les cartouches...

BILAN MATIERE

Le territoire de la Communauté de Communes compte **22 472 habitants** répartis sur 41 communes. En 2021, **21 030 tonnes** de déchets ont été collectées, soit **935,83 kg/hab/an** réparties comme suit :

- 5 376 tonnes d'ordures ménagères, soit 239 kg/hab/an. Ce résultat est en dessous de la moyenne nationale : 270 kg/hab/an (ADEME 2015) ;
- 1 038 tonnes des déchets recyclables (emballages et papiers), soit 46,19 kg/hab/an. Les tonnages de déchets recyclables collectés en 2021 sont un peu en dessous de la moyenne nationale : 47 kg/hab/an (ADEME 2015) ;

- 921 tonnes du verre, soit 40,98 kg/hab/an. Ce résultat est au-dessus de la moyenne nationale : 29 kg/hab/an (ADEME 2015) ;
- 12 917 tonnes de déchets recueillis en déchèteries, soit 574,80 kg/hab/an (moyenne nationale 222 kg/hab/an).

Matériaux	Tonnages collectés Secteur SETOM	Tonnages collectés Secteur SDOMODE	Total Tonnages collectés
Déchets résiduels	4556	820	5376
Recyclables secs	925	113	1038
Verre PAP / PAV	781	140	921
Cartons des professionnels	89	0	89
Cartonnettes/papiers	0	56	56
Déchets verts - PàP Le Neubourg	633	0	633
Bois	941		
Encombrants	455		
Incinérables	690		
Eco Mobilier	356		
Gravats	2963		
Ferraille	213		
Cartons	98		
Déchets verts	4384		
Déchets chimiques	35		
Platre	209		
Huile moteur	13,3	2290	12917
DEEE	200		
Amiante	20		
Pneus	28		
Batteries	2,7		
Huile alimentaire	0,6		
Ampoules et néons	0,6		
Piles et accumulateurs	1,6		
Textiles	15		
Micro-filières	1		
TOTAUX	17611	3419	21030

CARACTERISATIONS

Résultats des caractérisations mensuelles en 2021 de la collecte sélective porte à porte

CC du Plateau de Neubourg	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	Sept	oct	nov	déc	moyenne depuis ECT octobre
Journaux / Magazines	35,4 %	22,6 %	21,9 %	25,5 %	33,1 %	36,0 %	23,2 %	26,5 %	30,4 %	28,8 %	24,0 %	26,40 %	26,4 %
Autres papiers (GDM)	4,0 %	5,4 %	5,3 %	6,0 %	8,6 %	6,8 %	3,0 %	2,2 %	0,9 %	2,8 %	3,0 %	2,93 %	2,9 %
Cartons bruns	25,3 %	27,9 %	27,6 %	20,9 %	17,3 %	16,8 %	30,0 %	20,2 %	41,3 %	9,8 %	9,1 %	9,48 %	9,5 %
Cartonnettes										16,4 %	24,0 %	20,19 %	20,2 %
PET Clair	7,5 %	7,4 %	7,6 %	7,8 %	5,6 %	9,8 %	9,1 %	7,4 %	5,8 %	6,6 %	10,6 %	8,60 %	8,6 %
PET foncé	2,2 %	2,6 %	2,2 %	3,2 %	2,0 %	2,3 %	2,1 %	1,3 %	0,9 %				
Flux dév.										5,5 %	4,6 %	5,06 %	5,1 %
PEhd	4,1 %	3,4 %	3,9 %	3,9 %	2,3 %	4,5 %	2,7 %	3,3 %	2,8 %				
PE/PP										4,6 %	2,5 %	3,55 %	3,5 %
Films PE										3,8 %	5,9 %	4,85 %	4,8 %
Acier	6,0 %	5,3 %	5,4 %	4,8 %	4,8 %	6,2 %	3,9 %	4,1 %	1,4 %	2,5 %	2,1 %	2,30 %	2,3 %
Aluminiums	0,7 %	0,6 %	0,7 %	0,8 %	0,7 %	0,6 %	1,0 %	0,7 %	0,5 %	0,7 %	1,2 %	0,95 %	0,9 %
Briques alimentaires	2,7 %	2,5 %	2,4 %	2,1 %	1,1 %	2,0 %	2,7 %	2,0 %	2,1 %	2,6 %	2,2 %	2,38 %	2,4 %
Refus	12,1 %	22,4 %	23,2 %	25,2 %	24,4 %	15,0 %	22,2 %	32,4 %	13,9 %	16,0 %	10,7 %	13,3 %	13,3 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

CC NEUBOURG

Commentaires :	OM, Verres, Chaussures	OM, Chaussures, Ferrailles	OM, Verres, Ferrailles, Bois	OM, Verres, Chaussures plastiques, Pots de fleurs, D3E, Box internet	OM, Sac d'OM 6 kg, Verres, Vêtements, chaussures, Pots de fleurs plastique	OM, Plastiques durs, Bois, Jouets, Masques, sac isotherme	OM, Verres, Sac d'OM 8 kg, Vêtements, Tapis de sol de voiture	Cartons, alu et PET clair, papier, acier, Verres et bois	Filtre à air, bouteille pleine	Verres, Chaussures, Bois (caractérisation du 03 novembre)	Sacs d'OM 1 kg, D3E, Verre	Pas passé. Pris la moyenne de septembre-octobre 2021

Pour information

ce tableau indique le taux moyen de refus observé sur l'ensemble du SETOM

	Du mois écoulé	Depuis début 2021
Moyenne arithmétique des taux de refus caractérisés	19,4%	20,1%

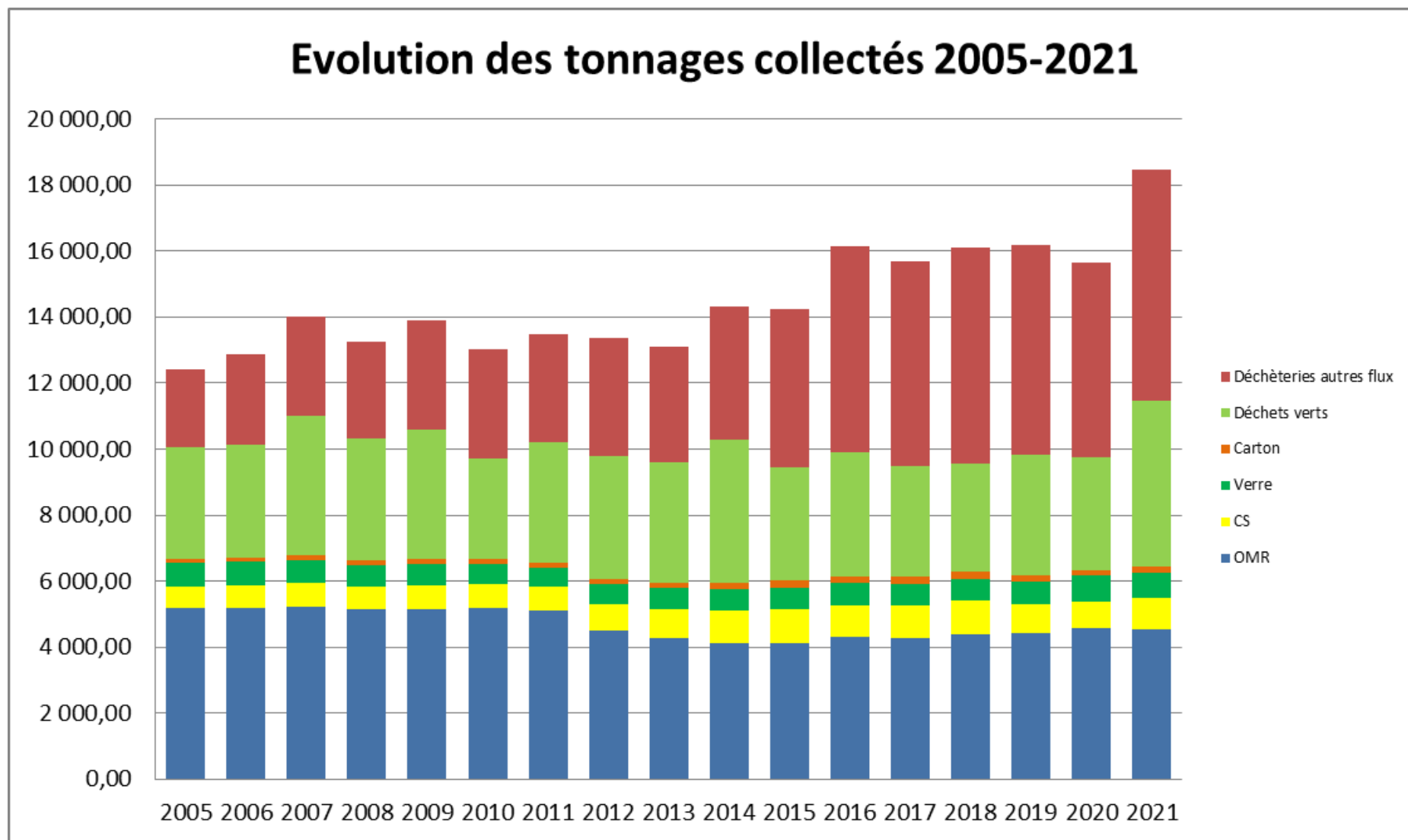
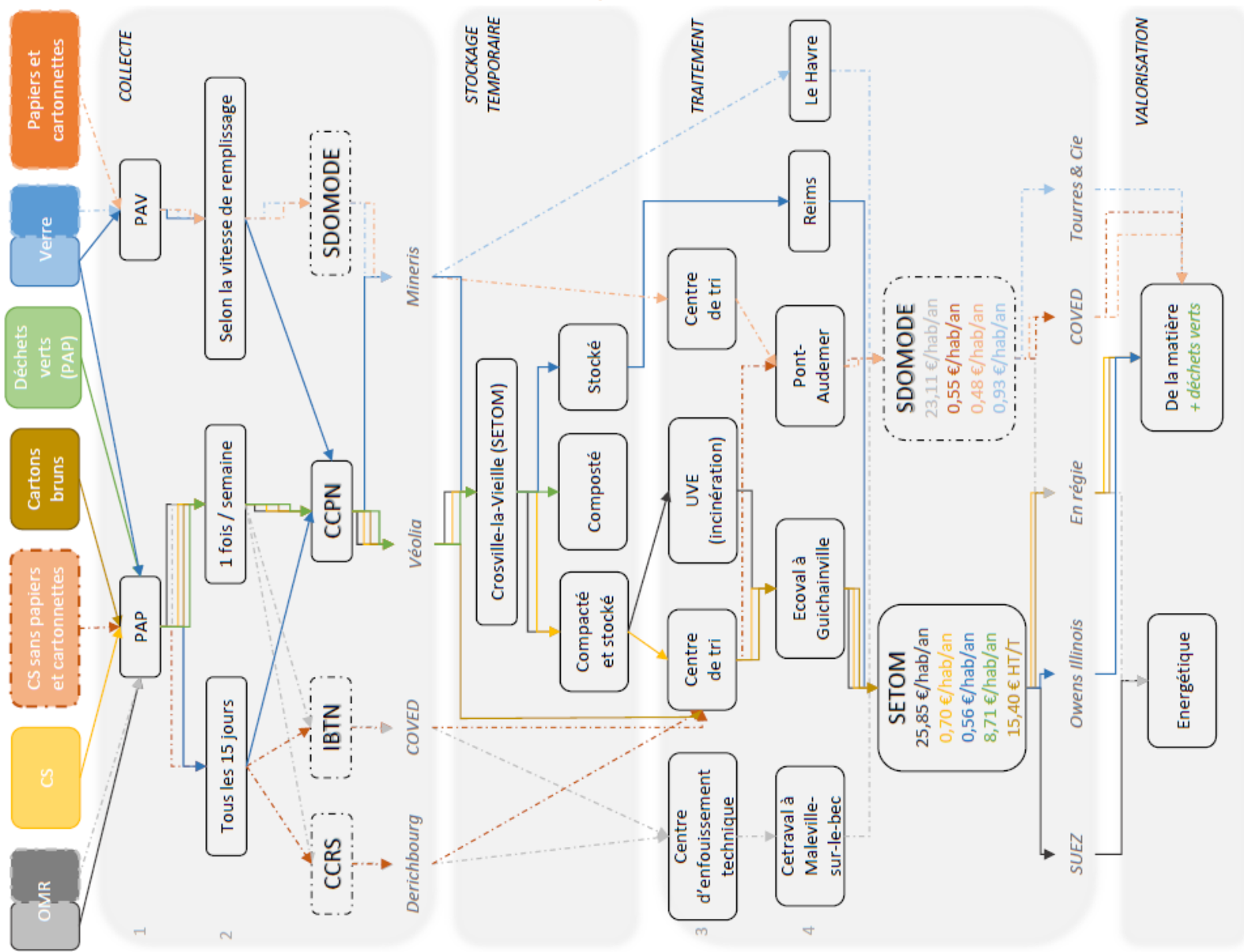


Schéma de gestion de déchets 2021



- 1 Mode de collecte
- 2 Fréquence de collecte
- 3 Mode de traitement
- 4 Lieu de traitement